

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24469**

### Intitulé

Licence : Licence Licence Arts (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de Nîmes, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Clermont Auvergne, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université des Antilles, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Lille, Université de Tours, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Participation à la conception et/ou la réalisation d'un projet artistique dans toutes ses dimensions artistiques, administratives, financières et communication
- Formation dans le domaine des arts
- Contribution à l'élaboration de documents de communication en utilisant les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique
- Mobiliser une culture artistique et les principales méthodes disciplinaires pour commenter les créations et les faits artistiques.
- Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les sciences de l'art (esthétique, philosophie de l'art, histoire de l'art, sociologie de l'art, anthropologie, psychanalyse...) pour commenter un document d'analyse artistique.
- Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender les créations artistiques.
- Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.
- Utiliser diverses ressources documentaires spécialisées pour appréhender les arts.
- Identifier et mobiliser la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les créations artistiques.
- Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative de la création artistique.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J : Information Communication

N : Activités de service administratif et de soutien

O : Administration publique

- P : Enseignement
- U : Activités extra territoriales
- Chargé de relations publiques et de communication
- Métiers du théâtre et de la création
- Assistant de production
- Médiateur culturel
- Administrateur de compagnie

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

**E1103** : Communication

**G1202** : Animation d'activités culturelles ou ludiques

**K1602** : Gestion de patrimoine culturel

**L1301** : Mise en scène de spectacles vivants

**L1302** : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

#### **Modalités d'accès à cette certification**

##### **Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

##### **Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24469 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender les créations artistiques.</li> <li>- Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24469 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24469 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser une culture artistique et les principales méthodes disciplinaires pour commenter les créations et les faits artistiques.</li> <li>• Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les sciences de l'art (esthétique, philosophie de l'art, histoire de l'art, sociologie de l'art, anthropologie, psychanalyse...) pour commenter un document d'analyse artistique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24469 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>• Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24469 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>• Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>• Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24469 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>• Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>• Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>• Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24469 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24469 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser diverses ressources documentaires spécialisées pour appréhender les arts.</li> <li>• Identifier et mobiliser la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les créations artistiques.</li> <li>• Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative de la création artistique.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	eur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	eur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X	eur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

En contrat de professionnalisation	X		eur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Université Bordeaux-Montaigne, arrêté du : 27/05/2016
- Université Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
- Université de Corse - Pascal Paoli, arrêté du : 16/03/2018
- Université de Nîmes, arrêté du : 19/01/2018
- Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2017
- Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015
- Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, arrêté du : 06/11/2014
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
- Université Polytechnique - Hauts-de-France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

##### Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université de Nîmes](#)

[Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université Jean-Jaurès - Toulouse 2](#)

[Université Clermont Auvergne](#)

[Université de Bretagne-Occidentale - Brest](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université des Antilles](#)

[Université de Corse - Pascal Paoli](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Tours](#)

[Université Polytechnique - Hauts-de-France - Valenciennes](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**